M1.

Vu
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

BRIAT Raymond
21 rue BAUDIN
03000 MOULINS

lundi vingt-deux juillet 2019 1/2

Pour suite à donner
Urbanisme
Pour information :

MAIRIE DE MOULINS
ALLIER
23 JUIL. 2019
02780

Enquête publique sur le réaménagement du Pont de Fer et voisinage

I. Projet péniche ouverte au public :

. Avec des voisins nous nous faisons du souci si un jour il y a Quai d'Allier une péniche ouverte au public, surtout si c'est la nuit.

. Ça va emmener des fêtards bruyants, tapant dans les rétroviseurs ou pliant les portières de voiture comme ça nous est arrivé. D'autres en voiture vont stationner rue Blanche, quai d'Allier rue Baudin.

. L'association qui projette cela n'a rien à voir avec MOULINS, n'a jamais rien organisé, eux, ça les amuse mais ils ne pensent pas aux nuisances, qu'ils la mettent à TRÉVOL.

. J'ai bien connu (43 ans rue Baudin) la péniche souffreteuse où les poissonniers mettaient quelques poissons. Jamais il n'y a eu un dancing, un restaurant, un bar sur une péniche à MOULINS (aucune antériorité). Si la musique n'est pas trop forte ils pourraient aller au sud du pont de fer, à l'aval des visiteurs de ce pont, en accédant par la MADELEINE mais autrefois il y a eu un dancing-bar à la place qui perturbait les gens d'en face Quai d'Allier et ce n'était pas rentable.

II. Stationnement et circulation Quai d'Allier, rue Baudin :

. Les jours d'ouverture d' EMMAÜS (mercredi, vendredi, samedi) des voitures se garent n'importe comment, certaines entrent d'autres sortent. Il est étonnant qu'il n'y ait pas eu d'accident. Si en plus des véhicules veulent se garer pour des activités au pont de fer ça deviendra folklorique.

. Du côté sud, la limitation de vitesse est suivie tant qu'il y a les ralentisseurs mais dès la maison de la L.P.O., certains (5%) accélèrent devant EMMAÜS, tournant comme FANGIO rue BAUDIN et accélèrent s'ils voient le feu au vert. On a signalé à plusieurs réunions de quartier mais on nous amuse (passage protégé mi-effacé depuis travaux).

. Pourquoi ne pas limiter à "30" depuis la L.P.O. jusqu'au feu rue BAUDIN ?

. De plus les cars vides (scolaires, piscine) secouent la rue Baudin alors qu'ils doivent passer ailleurs mais ils gagnent du temps ceci depuis que les bus ont passé dans la rue une seule saison. Avant il y avait à Champmilan (vers arbre de la liberté)

Vu
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

un panneau d'interdiction pour les véhicules lourds. Historiquement la rue Marius PERRET a été profondément consolidée et devait supporter des véhicules lourds. La rue BAUDIN a récolté le trafic mais n'est pas adaptée aux poids lourds et régulièrement les conduites cèdent.

. Si vous ne pouvez rien faire, mettre des ralentisseurs quai d'Allier en face allier et rue BAUDIN.

. Avec des activités intéressantes au pont de fer, avez-vous prévu (les après-midis d'ouverture d'EMMAÜS) suffisamment de places de stationnement surtout si vous faites 40 logements à terme : parfois c'est plein devant la C.E.M.E. et les "PINS".

. Ça va se finir par une rue BAUDIN saturée déjà que des gens liés au collège Anne de BEAUJEU se garent astucieusement là.

. La rue de SERBIE ainsi que la rue de la FONT-VINÉE débouchent quai d'Allier, la rue de font-vinée étant dangereuse car des voitures stationnent en haut (propriétaires) et en bas (clients d'EMMAÜS) dans le virage et la descente. Il faudrait presque doubler la largeur de la rue de la font-vinée en exproprier la partie SUD de l'emplacement EMMAÜS pour satisfaire aux aménagements qu'il va falloir faire.

. Recevez l'expression de mes sentiments distingués.

DRIAT Raymond
21, Rue Baudin
03000 MOULINS

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M2

ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REHABILITATION

DU PONT DE FER

J'ai pris connaissance du dossier et je tiens à faire savoir que l'ensemble des propositions d'aménagement est conforme à mes attentes.

Résidant à proximité du Pont de Fer, j'apprécie particulièrement ces aménagements qui concourent à l'embellissement du site et à l'attractivité de notre quartier.

Je suis bien évidemment en attente de l'appropriation de la friche industrielle à réaménager dans l'espace public nous ouvrant ainsi la voie directe sur le Pont.

Je me permets d'être l'interprète des riverains que je cotoie et qui attendent impatiemment de profiter de l'embellissement de notre environnement.

A Moulins, le 31 juillet 2019

M. et Mme MITEAU Michel

10, rue Henri Barbusse

03000 MOULINS

Vu le 23/08/19 M3
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

CARCASSIN Antoine

De: andre.chalmin@club-internet.fr
Envoyé: dimanche 11 août 2019 09:43
À: Déclaration Utilité Publique
Objet: Enquête PONT DE FER

Importance: Haute

Absolument ravie de cette initiative parmi tant d'autres réalisées sur notre ville.
En qualité de présidente de l'association des jardins familiaux de Moulins-Yzeure,
je vois un intérêt fondamental de cette réalisation qui va permettre à nos jardiniers résidant sur "Moulins-sud" d'accéder rapidement à leur parcelle de jardin en évitant d'utiliser leur véhicule.
Cordialement.
Nicole CHALMIN

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M4

CARCASSIN Antoine

De: Sebastien <sebastien.varennes@orange.fr>
Envoyé: jeudi 15 août 2019 14:20
À: Déclaration Utilité Publique
Objet: Pont de fer

La ligne passant sur le pont de fer a été entièrement refaite (rails,ballast,traverses) afin d'éviter le flux de camions sur la route de Souvigny pour aller à la carrière (donc à visée écologique). Elle n'a jamais servi . Quand à l'entretien des berges côté aire de camping car, il y a bien longtemps que les employés municipaux sont dépassés faute de personnel. N'oublions pas un accès rapide pour les pompiers si des mégots mal éteints sont jetés (les ouvriers en ont déjà fait l'expérience, feu heureusement maîtrisé). L'avenir est de préserver la nature et non pas de l'envahir.
Envoyé de mon iPad

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M5

CARCASSIN Antoine

De: patrick Sedille <psedille@hotmail.fr>
Envoyé: samedi 17 août 2019 12:35
À: Déclaration Utilité Publique
Objet: Enquete publique Pont de Fer

Monsieur,

Sans vouloir rivaliser avec Vichy qui possède un grand plan d'eau, le quartier des berges de l'Allier mérite, je pense, une transformation complète pour en faire un quartier résidentiel et touristique. La rénovation du pont de fer est une étape qui va dans le bon sens. Cette transformation impose dès que possible la disparition des locaux commerciaux ou industriels pour faire place à des logements qui pourront bénéficier d'une vue magnifique sur l'Allier, le pont Regemortes et profiter des aménagements touristiques prévus par la ville et l'agglomération pour mettre en valeur toute la zone.

Cordialement

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile PEREZ

M6

CARCASSIN Antoine

De: Claire Sedille <sedille.c@gmail.com>
Envoyé: samedi 17 août 2019 12:47
À: Déclaration Utilité Publique
Objet: Enquête publique.fr

Monsieur,
Les projets d'aménagement des rives d'Allier sont réjouissants pour les moulinois et les touristes de plus en plus nombreux..
Ce quartier a vocation à être de plus en plus un lieu d'habitation agréable et de calme.
Difficile d'imaginer le va et vient autour d' Emmaüs...
Penser cet avenir donne une merveilleuse occasion pour Emmaüs de s'agrandir ...cette belle association a en effet besoin de place et surtout de parking pour les clients toujours fidèles à la recherche de l'utile et de l'agréable.
Cordialement..

[redacted] Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M7

CARCASSIN Antoine

De: Sunrise <ltschoppdr@sunrise.ch>
Envoyé: dimanche 18 août 2019 15:10
À: Déclaration Utilité Publique
Objet: Du bon sens

J'habite en Suisse, et suis originaire de l'Allier. J'ai habité Moulins de 1981 à 1990. Les bords d'Allier étaient le terrain quotidien de mon footing. Ce qui été aménagé depuis sur ces bords d'Allier est tout à l'honneur d'une ville qui évolue avec son temps. Ces aménagements sont très plaisants, ils sont des lieux de rencontres, de promenades, de pratiques sportives, de loisirs que d'innombrables personnes se partagent. Pour Emmaüs, c'est la même chose. À chaque fois que je reviens dans l'Allier, dans ma famille, j'essaie toujours de me trouver un moment pour aller chez Emmaüs Moulins. J'y ai fait des rencontres exceptionnelles: par exemple, j'y ai rencontré une dame du Brethon qui au rayon mercerie était en recherche d'articles de collection pour le petit musée qu'elle tient au Brethon. Cela m'a permis de me rendre à son musée qui est achalandé d'objets très raffinés qui se réfèrent au savoir- faire de nos ancêtres. Par la suite, je lui ai même apporté un métier à broder sur pied, chose que cette conservatrice ne connaissait pas encore, malgré son immense connaissance sur la Mercerie. Étant moi même bénévole chez Emmaüs Boncourt, en Suisse, j'y ai trouvé lors d'une matinée de triage d'habits, un corset des années 1930, accessoires de bonneterie que les femmes ne portent plus maintenant car très inconfortable, mais représente un magnifique travail de bonneterie pour l'époque. Jean-Paul Gaultier s'est d'ailleurs artistiquement inspiré pour habiller Madonna et la femme corsetée est toujours la forme de ses bouteilles de parfum... Donc un objet de mémoire tel que celui que j'ai trouvé dans mon Emmaüs est promis pour le petit musée du Brethon, qui sera peut-être un jour visité par un artiste en confection qui sera inspiré par un ancien objet pour une nouvelle création ou transformation de l'objet. Emmaüs est donc aussi un lieu qui crée des liens entre les personnes, les générations, et est aussi un passeur de mémoires.
Outre ces qualités que l'on peut trouver superflues, Emmaüs est un sacré partenaire de recyclage, imaginez ou irait tous les objets que chaque personne se donnent encore la peine de confier à Emmaüs pour leur permettre une énième vie... tout cela irait au Sictom! Le Sictom n'a t'il pas suffisamment d'ordures à traiter? De toute évidence, le recyclage se révèle comme étant d'une grande valeur actuellement. De plus en plus de personnes revoient leur façons de consommer, on remet de plus en plus en questions la surproduction, l'hyperconsommation car nous réalisons tous que nous sommes allés trop loin, la planète souffre, par conséquent, nous aussi humains, allons souffrir de + en +. Savez vous qu'il existe maintenant un guide sur les lieux alternatifs de Paris, pour consommer autrement, penser autrement le travail, et par ce biai, penser autrement notre vie en société...
Laissez-vous porter par l'idée qu'autant pour le recyclage que pour les valeurs qu'Emmaüs transmet, la politique actuelle est d'encourager ces mouvements humanitaires. J'en appelle à votre bon sens, à vos dispositions à revoir le monde que l'on fabrique par des décisions politiques qui oublient ce qu'est l'homme et son devenir.
Me mère qui habite Lurcy Lévis se joint de tout cœur à ce message pour qu'Emmaüs puisse encore demeurer.

Avec mes cordiales salutations!

Marie-Agnes Tschopp
Rouges-Terres 19
CH 2900 Porrentruy
Envoyé de mon iPhone

Cédric PAILLERET
52 avenue Meunier
03000 MOULINS

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M8

Moulins, le 18 août 2019

La revalorisation de ce quartier est nécessaire si nous voulons le rendre attractif. Un nouveau quartier résidentiel avec une dimension écologique par exemple est une très bonne idée, d'autant plus que la pente sera réservé aux modes de circulation doux.

J'approuve tout mon soutien à cette démarche.

Cédric PAILLERET

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M9

J'apporte toute ma confiance à la municipalité, pour réaliser la totalité des travaux nécessaires à la reconstruction du pont de fer, et des aménagements souhaitables pour le plaisir des Moulinois -

Moulins le 19 Août 2019

S Ressot

7 rue des Groslières

la Madeleine - Moulins -

Bernadette RESSOT
La bouquetterie
03210 SOUVIGNY

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M/10

Souvigny le 19 Août 2019

La revalorisation de ce quartier, avec le pont de fer et ses abords, est nécessaire pour qu'il devienne agréable à vivre et attractif.

Un nouveau quartier résidentiel avec une dimension écologique est une très bonne idée, et s'accordera au pont, qui sera réservé aux modes de circulation doux.

J'apporte tout mon soutien à cette démarche de l'équipe municipale.

B Ressot

M11

Vu le 22/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

MAIRIE DE MOULINS
ALLIER
19 AOUT 2019

Je soussignée Monique DESPHELIPON, 9 Allée des Bretins
la Madeleine /MOULINS,

ATTEND, avec impatience l 'ouverture du pont de fer pour accèder plus facilement les champins lors de nos randonnées avec l'Age d 'OR .

Fait à Moulins le 14 Aout 2019

M.DESPHELIPON

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M12

MAIRIE DE MOULINS
ALLIER
19 AOUT 2019

MAIR
19 [illegible] 2019

ENQUETES PUBLIQUES

DUP SECTEUR PONT DE FER

Très beau projet de réhabilitation du « Pont de Fer » qui permettra aux habitants de l'agglomération, aux touristes, aux résidents de la Maison Relais (résidence d'accueil relogeant des personnes en difficulté) de pouvoir bénéficier de parcours de ballade en zone naturelle et à proximité de la ville.

Ce pont de fer qui sera devenu praticable pourra être utilisés par tous les publics (piétons, cyclistes, handicapés, poussettes,….). les personnes à mobilité réduite doivent aussi pouvoir bénéficier d'un accès optimal à ce projet et identique à celui des « valides » deviendra une originalité en matière de patrimoine.

Secteur aujourd'hui déqualifié avec des friches industrielles ou des activités exercées dans de mauvaises conditions de sécurité : il apparait aujourd'hui que de telles activités ont vocation à se développer dans des zones dédiées, sécurisées, et avec du stationnement

Anonyme

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M13

Jacques THEURIOT
20 Rue du Progrès
03000 MOULINS

Le 20/08/2019

OBJET : Enquête publique – Pont de Fer

Madame la Commissaire Enquêteur,

Ayant habité quai d'Allier à proximité du pont de fer pendant de nombreuses années, la vue sur cette masse noire que représente cet ouvrage était sinistre.

Ce projet d'aménagement permet d'améliorer le site, embellit la promenade du Maréchal Juin et revalorise cette zone.

Cette liaison piétonne entre les deux rives de l'Allier en favorise l'échange grâce à d'autres moyens que la voiture et protège l'environnement.

Notre Maire a su :

- revaloriser notre ville en lui donnant un caractère culturel (CNCS), patrimonial (Centre historique),
- créer un espace de loisirs (promenade autour du plan d'eau des Champins y compris les aires de jeux pour enfants),
- réaménager le centre –ville,
- commencer la réhabilitation des logements.

Chaque secteur de la ville est organisé, classé pourrait-on dire par thèmes, telle est la volonté des lois sur l'urbanisme qui se sont succédé depuis des décennies :

- les zones industrielles, artisanales à l'extérieur des villes pour favoriser un meilleur accès des transporteurs,
- les zones commerciales à l'entrée des villes
- les espaces sportifs dans une zone dédiée,
- les commerces de proximité en centre-ville.

Il est donc important de réserver cet espace au bord de l'Allier, à la promenade. Moulins est une ville à taille humaine, où nous pouvons nous déplacer à pied sans difficultés. La rivière Allier est une rivière sauvage qu'il convient de protéger de la pollution, n'oublions pas que sur la rive gauche, la ligue de protection des oiseaux possède une réserve fabuleuse.

Les commerces ou « le commerce » qui existe en face le Pont de Fer dénature le site ; il est donc indispensable de l'implanter dans un lieu où la marchandise sera protégée à l'intérieur d'un grand bâtiment, et mise en valeur. Les automobilistes pourront stationner leurs véhicules facilement. L'emplacement actuel est dangereux en raison d'un stationnement sauvage. Le chargement des meubles et autres objets présente des risques importants.

Pour toutes ces raisons, il est important de continuer l'aménagement du Pont de Fer, source d'oxygène et de vitrine esthétique pour la ville, sans oublier la création de logements dans ce quartier résidentiel.

En espérant que mon courrier retiendra votre attention, pour permettre la continuité de l'embellissement de notre ville.

Vu le 23/08/19 M14
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

Monsieur et Madame Robert CHALMIN

3, rue Monin

03000 MOULINS

Moulins, le 20 Aout 2019

Madame la Commissaire Enquêtrice

Mairie de Moulins

Place de l' Hôtel de Ville

03000 MOULINS

Objet : Contribution – Enquête Publique

Projet d'aménagement des Berges de l' Allier

Pont de Fer à Moulins

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Nous tenons, par la présente, mon épouse et moi-même, vous informer que nous sommes favorables au projet présenté dans le dossier d'enquête publique ci-dessous référencé, projet qui permet une amélioration du quartier des bords de la rivière Allier, en particulier avec la réalisation d'une voie verte sur le pont de fer et de fait la mise en valeur qualitative de ce dernier, auquel nous, habitants Moulinois de longue date, nous sommes très attachés.

Nous apprécions particulièrement les accès indispensables prévus pour les personnes handicapés ou âgées ou les poussettes des familles empruntant cette promenade à proximité avec la rivière.

Vous demandant de bien vouloir prendre en considération cet avis, veuillez recevoir, Madame la Commissaire enquêtrice, nos respectueuses salutations

Monsieur Robert Chalmin

Madame Monique Chalmin

Envoyé : vendredi 23 août 2019 08:28
À : Déclaration Utilité Publique <dup@agglo-moulins.fr>
Objet : Préservons la biodiversité pour le TOURISME VERT: plus de béton ni goudron pour éviter inondations

Je milite pour un tourisme ecologique!arrêtons de détruire le VIVANT

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

Vu
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

reçu le 26/8/19 MIS

M16

Envoyés : 23 août 2019 1:50 PM
À : Déclaration Utilité Publique <dup@agglo-moulins.fr>
Objet : avis pont de fer

La ville de Moulins n'a pas besoin d'un gadget ludique onéreux, mais plutôt d'une solution de transition écoresponsable pour réduire le flux de véhicules entrant chaque jour dans le centre ville, pour un stationnement pendulaire : le pont de fer (emprise SNCF) doit être utilisé pour remettre en fonctionnement la ligne Souvigny Moulins, avec des parkings relais le long de la ligne.
De plus, le projet actuel inclut l'ancienne usine CEME, qui fait partie de l'extension de l'association Emmaus, un lieu d'échange culturel, social et générationnel très important pour l'agglomération.
Enfin, les « aménagements » prévus sur les rives de l'Allier risquent de lui enlever tout caractère sauvage, uniquement dans le but de copier les initiatives de la ville de Vichy et sa clientèle oisive et fortunée.
Encore de l'argent public pour des projets déconnectés des réels besoins des Moulinois…

D Delvincourt
03000 Moulins

Vu le 23/08/19 (M16)
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M17

Envoyés : 23 août 2019 1:57 PM
À : Déclaration Utilité Publique <dup@agglo-moulins.fr>
Objet : Enquête publique aménagement du pont de fer

Madame, Monsieur,

La création d'une voie verte autour de l'accès au pont de fer est une vraie bonne nouvelle pour le quartier des quais d'Allier
C'est une perspective de développement avec de nouveaux logements dans un cadre privilégié avec des espaces verts qui permettra j.en suis persuadée d.attirer de nouveaux habitants
C.est pourquoi, je d
Suis favorable à ce projet tel que présenté

Michèle Farges
Nouvelle habitante

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M17

PARMENTELOT. Thierry
Ld Charles Louis Philippe
Roulers

23.08.2019.

M 18

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

L'amenagement des berges de l'Allier est tres attendu. Je constate que la frequentation est en augmentation, notamment depuis l'amenagement de la plaine des jeux. La recouverture du pont de fer va aussi être une avance. Cependant cela pose a terme la question de la presence d'Emmaus - stationnement problematique. Peut être l'association aurait tout interêt a trouver un emplacement plus adapté

le 19/08/19

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M19

J'habite pas très loin du pont de fer et vraiment l'ouverture du pont de fer va être une avancée énorme. Avant pas la possibilité d'aller par la berge d'en face que par la balade qui faisait se faire doubler.

Le 20/08/19

M20 Reçu le 23 Août 2019

Vu
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

Yannick Monnet

Conseiller municipal de Moulins

Conseiller communautaire de Moulins Communauté

Enquête publique sur le projet de Voie Verte – Observations

Le projet de « Voie Verte » devrait constituer un outil d'aménagement urbain utile à la commune de Moulins. Je soutiens ce projet dans son principe puisqu'il devrait permettre l'embellissement de notre ville tout en favorisant les déplacements doux, c'est-à-dire non-polluants.

❖ Doute sur la sincérité de la demande de reconnaissance d'utilité publique

Néanmoins, j'ai de sérieux doutes sur cette demande de reconnaissance d'utilité publique afférente au projet de Voie Verte et son accessibilité.

- Demande contradictoire

Dans le dossier de demande est noté le besoin en logements à Moulins, ce qui justifierait la nécessité d'une reconversion des anciens locaux de la CEME pour construire de l'habitat.

Dans le même temps, Moulins Communauté a voté le 20 juin 2019 un avenant à la convention cadre Action Cœur de Ville voté le 28 juin 2018 qui établit un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) favorisant, entre autres, « le retour de commerce en cœur de ville ». Les anciens locaux de la CEME sont inscrits dans ce périmètre. Selon le président de Moulins communauté, il faudrait donc à la fois de l'habitat et du commerce sur la parcelle BC0420, anciens locaux de la CEME, ce qui est contradictoire.

- Besoins en logements sociaux à Moulins ?

Moulins a 35% de logements sociaux alors que d'autres communes sont en dessous de la barre des 20%. De plus, le logement social est devenu une compétence communautaire afin, entre autres, de favoriser la mixité sociale. Le besoin en logement social doit donc s'envisager au niveau communautaire.

De plus, Moulins Habitat, absorbé par la SCIC Evoléa, connaît une vacance d'environ 6%. Une de ses priorités devrait être de réhabiliter ces logements vides et ainsi proposer de nouvelles habitations plus adaptées aux besoins. La nécessité de construire du logement social en lieu et place des anciens locaux de la CEME n'est donc pas justifiée.

- Rampe d'accès : d'autres solutions doivent être envisagées

Le besoin de rendre accessible à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite, ce nouvel équipement de Voie Verte est incontestable. Pour commencer, il le sera à partir de la rue des Garceaux. Pour une accessibilité par les quais d'Allier, des solutions plus adaptées aux usagers doivent être trouvées.

En effet, dans la proposition actuelle, la piste cyclable des quais d'Allier ne serait pas reliée à la future rampe d'accès et les usagers devront traverser une route à forte circulation. Le plus pertinent et le moins risqué serait un accès direct de cette piste cyclable à la Voie verte. Une rampe et un ascenseur,

Vu
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M20 Suite

comparable à ce qui a été réalisé en gare de Moulins par l'agglomération semble être une solution moins dangereuse.

- Prétexte pour déloger Emmaüs

Ces différents éléments renforcent ma conviction que le Maire de Moulins et Président de l'agglomération usurpe la demande de reconnaissance d'utilité publique de ce projet à ses seules fins de pouvoir déloger l'Association Emmaüs des anciens locaux de la CEME. Pourtant, cette association a déjà fait, et continue à le faire, des propositions, notamment de réhabilitation des bâtiments, qui s'inscrivent dans ce projet de rénovation urbaine.

❖ Emmaüs est d'utilité publique

Dans ces conditions, le projet de Voie Verte (et son accessibilité) ne peut être considéré d'utilité publique.

Par contre, l'association Emmaüs Allier, déjà reconnue d'utilité publique, est indispensable pour le quotidien des personnes les plus fragiles. Aujourd'hui, l'activité d'Emmaüs représente 3500 dons et 50 000 visiteurs par an qui viennent acheter tous types de matériels de première nécessité ou d'équipements à la personne.

L'action d'Emmaüs Allier, qui sauve des vies, redonne de la dignité et de l'espoir, ne saurait être supplantée par un projet d'aménagement urbain dont la conception semble orientée contre Emmaüs Allier.

❖ Voie verte : un projet qui doit être celui de la solidarité

Le projet de Voie Verte doit être repensé avec l'objectif d'en faire un projet de solidarité :

- Solidarité entre les deux rives de notre agglomération
- Solidarité en garantissant l'installation d'Emmaüs dans les anciens locaux de la CEME, parcelle BC0420

Emmaüs Allier, lieu de vie et d'animation, peut avoir toute sa place dans ce projet urbain comme c'est le cas dans de nombreuses villes de France qui se mobilisent pour garder Emmaüs proche de leur cœur de ville.

Yannick Monnet

T/24 Reçu le 23 Août 19
15434
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

LE PONT DE FER ET LA VOIE VERTE

Une "VOIE VERTE" pour succéder à la voie ferrée : excellente idée !!!

(il faudrait dire "les" voies ferrées car la voie du "tacot" de Bourbon l'Archambault utilisait aussi le pont. Ma grand-mère faisait la joie du gamin que j'étais en allant ainsi jusqu'à la gare de La Madeleine, retour à pieds par le pont Régemortes).

Excellente occasion d'aménager la rue de Narvick.
La prolonger aussi jusqu'à la Font Vinée, pourquoi pas ?

Aimant beaucoup les arbres - j'en ai planté dans tout mon jardin -sans être spécialiste et compte tenu du réchauffement climatique pourrait-on la planter de SEQUOIAS ? Immenses, séculaires, absorbant 2 fois plus de CO2 que tous les arbres ? UN RËVE ?

NOTE : Un projet de construction d'habitations sur un terrain voisin a été présenté en même temps par Moulins Habitat.

Il est à rejeter car, compte tenu, entre autres, des délais administratifs pour les autorisations, les travaux ne pourraient même pas être commencés avant Mars 2020, date des élections municipales.

Ce projet du "tandem" maire de Moulins - présidente de Moulins Habitat serait, au mieux, revu avec d'autres regards.

D'autant que le quartier n'est pas attrayant, dépourvu de services et commerces de proximité, comme en témoignent les nombreuses maisons vides et abandonnés.
Pour mémoire, dans ce secteur et pour la seule rue des Garceaux, les numéros :
92 94 102 115 123 125

Le local industriel avec son vaste parking actuellement sur ce site permettrait aux Compagnons d'Emaüs d'y vivre et de développer leurs activités fraternelles, bénévoles, utiles à la collectivité tant par la récupération que la revente à petit prix

Ce qui n'est pas le cas de l'immense hangar, situé de plus route de Paris, que la municipalité a proposé en remplacement.

Nos politiques locaux n'ont pas la vision des fidèles de l' Abbé PIERRE !!!

Henri Mathonat
ancien chef d'entreprise et magistrat consulaire
(Moulins, sous l'ancienne municipalité avait un
Tribunal de Commerce et des commerces !!!)

4/22 Vendredi 23 août 2019

Vu
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

Guy CHARMETANT
Maire de Montbeugny, commune membre de Moulins Communauté

Objet : Enquête publique Pont de fer

Je pense et suis convaincu que l'aménagement du pont de fer est un très beau projet de liaison douce entre Moulins Rive Droite et Moulins Rive Gauche- quartier de la Madeleine. C'est pleinement et en totalité un projet de la ville de Moulins et non pas de la Communauté d'Agglomération.

Mais qu'en est-il exactement ? Si il est projet de Moulins-Communauté, pourquoi l'avis d'enquête publique n'a-t-il pas été affiché dans les 44 communes ?

Pourquoi l'enquête publique a-t-elle eu lieu à la mairie de Moulins et non pas au siège de Moulins Communauté ?

Pourquoi faire l'enquête publique du 15 juillet au 23 août en plein de période de congés ? Aurait-on quelque chose à se reprocher ou bien est-ce la proximité des échéances électorales ?

Dans ce dossier un flou est volontairement entretenu entre les projets de Moulins Communauté, la ville de Moulins et Evoléa (anciennement Moulins Habitat).

Le 14 décembre 2018, après trois heures trente de débat communautaire et avant le repas de Noël, la 50ème délibération nous est présentée concernant le pont de fer (voir pièce jointe) nous demandant « d'approuver le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur Pont de Fer de Moulins... »

Pour information, cette délibération a été votée à l'unanimité. Il ne nous a par contre jamais été dit et proposé de récupérer les locaux de la CEME en expulsant Emmaüs. Dans ce lieu ils font un travail extraordinaire à la réinsertion de nombreuses personnes en difficulté et sans demander aucune subvention.

Durant le débat qui a précédé ce vote, Monsieur LABONNE, conseiller communautaire, a demandé s'il y avait un rapport avec Emmaüs ? Voir en pièce jointe la réponse embarrassée du vice-président à l'urbanisme, mais sans dire qu'il fallait expulser Emmaüs.

Cette délibération autorise une DUP pour aménager l'accès au pont de fer pour les handicapés, poussettes, etc...

Nous voyons très clairement sur le plan que l'accès pourrait se faire à partir de la route de Lyon et sa piste cyclable par la parcelle AZ 0609 et au niveau des berges il y a largement la place soit d'un côté ou de l'autre de la route de réaliser un accès incliné sur le modèle de la passerelle de la gare avec un ascenseur pour les personnes handicapées, ce qui aurait l'intérêt de prendre peu de terrain afin de pouvoir réaliser des parkings.

L'expulsion d'Emmaüs pour moi n'a aucune légitimité car ils font depuis de nombreuses années partie du cadre de vie de ce quartier sauf probablement certains de nos hommes politiques que la mixité sociale dérange !

16

Vendredi 23 août 2019

Vu 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

En conclusion, je pense qu'avec un peu de bon sens et de dialogue le 3ème pont pourra être réalisé avant le 2ème pont (promis depuis 18 ans) tout en conservant Emmaüs dans des locaux qui leur sont parfaitement adaptés.

PJ obs M22/1/4 Vu
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVE

MOULINS COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2018

Direction Urbanisme et Habitat
Service : Environnement
Réf : BG/LAB

DELEGATION : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, HABITAT, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRAVAUX
RAPPORTEUR : CLAUDE VANNEAU

RAPPORT DE PRESENTATION N°50

Secteur Pont de fer Moulins – Bressolles : réaménagement urbain / voie verte
Recours à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
Vu le dossier d'enquête ;

Considérant le projet d'aménagement du secteur du Pont de Fer sur les territoires de Bressolles et de Moulins, dont la vocation est de réhabiliter le Pont de Fer, de faciliter les déplacements modes-doux en aménageant une voie verte, de réaliser des espaces publics dans le cadre d'une opération globale prévoyant également l'implantation de logements et de bureaux, et de valoriser ainsi ce secteur de l'agglomération,

Considérant que Moulins Communauté s'est engagée dans le projet de réappropriation du Pont de fer, avec des accès depuis Moulins en rive droite et depuis Bressolles en rive gauche, afin notamment de favoriser le développement des modes doux sur l'agglomération,

Considérant qu'à ce titre une convention d'occupation temporaire de cet ouvrage a déjà été approuvée lors du Conseil Communautaire du 4 octobre 2018 et qu'une convention de transfert de gestion va prochainement être signée,

Considérant que cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs énoncés dans le SCoT de Moulins Communauté et dans le PLU de Moulins à savoir : améliorer les liaisons piétonnes et cyclables, promouvoir un modèle favorable au développement des modes de la marche à pied et des déplacements vélos, assurer de bonnes conditions d'accès à la rivière à partir du centre ancien et des quartiers périphériques, améliorer la qualité des accès aux deux rives de la rivière à partir du centre et des quartiers d'habitation en extension,

Considérant que ce projet aura pour objectifs de :

- Créer un lien fonctionnel entre les deux rives dans le cadre d'une liaison douce reliant le secteur du Pôle d'Echange Intermodal (PEI) à la rive gauche,
- Permettre une accessibilité optimale à l'ouvrage notamment pour les personnes à mobilité réduite,
- Renforcer la sécurité publique et favoriser une circulation aisée des usagers,
- Valoriser les abords de cet ouvrage structurant en favorisant la redynamisation de ce quartier par un cadre de vie considérablement amélioré et le développement d'opérations mixtes de renouvellement urbain (logement, tertiaire, parc urbain...),

Considérant que pour mener à bien ce projet stratégique à l'échelle de l'agglomération, il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue de la réalisation de travaux ou d'ouvrages, au titre du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, afin de disposer des emprises foncières nécessaires pour ce projet.

Vu l'avis :

- **De la commission Aménagement, Urbanisme, Habitat, Travaux du 15 novembre 2018**
- **Du Bureau Communautaire du 29 novembre 2018**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur Pont de fer Moulins – Bressolles, ainsi que de Mise en Compatibilité des PLU de Moulins et de Bressolles
- **de demander** à Madame la Préfète, en application du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à la Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme,
- **de demander** à Madame la Préfète de déclarer le projet d'utilité publique et la cessibilité des parcelles à l'issue des enquêtes,
- **d'autoriser** M. le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat et Travaux à mettre en œuvre cette procédure et à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Le dossier est consultable au secrétariat général de l'Hôtel d'Agglomération

PJ Obs M22 / 214

Vu
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RAVENEZ

C.18.199 Secteur Pont de fer Moulins – Bressolles : réaménagement urbain / voie verte - Recours à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Monsieur VANNEAU : Déjà, le schéma d'aménagement des berges a fait l'objet d'une concertation important de la population qui s'est largement positionnée en faveur du projet. Atelier berges de demain à la maison des associations le 25 mai 2018, 70 participants originaires de toute l'agglomération. Atelier spécifique pont de fer, 29 juin, panneau d'expression présenté dans toute l'agglo et présentation du plan de ville en quatre temps, en commission urbanisme le 15 novembre, aux élus de l'agglo le 29 novembre, aux participants des ateliers puis à la population le 6 décembre. Cette dernière réunion publique à l'espace Villars a réuni 300 personnes. Donc, on va vous présenter un petit diaporama rapide pour ceux qui ne l'auraient pas vu. Il y en a qui font la moue, parce qu'ils l'ont déjà vu quatre fois, mais on va essayer de le présenter rapidement.

Monsieur PÉRISSOL : Allons-y pour cette présentation... Si cela peut vous rassurer à côté où on va se retrouver pour le repas, cela chauffe. Donc, on va y aller rapidement.

Monsieur DAVID : C'était juste pour faire un petit rappel sur justement la présentation qui a eu lieu jeudi dernier à l'ensemble de la population du territoire de Moulins Communauté sur le schéma directeur d'aménagement des berges. Ce n'est pas les 200 slides de la semaine dernière, c'est juste un petit condensé histoire de faire un petit retour rapide.
Tout d'abord, c'est un projet qui se situe à l'échelle de notre territoire sur l'ensemble de la rivière Allier. Ce projet a plusieurs intérêts. Ont été évoqués tout à l'heure les intérêts touristiques, il y a également un intérêt en premier pour l'ensemble de la population du territoire, il y a un intérêt également à plusieurs niveaux que ce soit d'un point de vue vélo, balades, randonnées, grandes randonnées, canoë, travail autour de la rivière, tout ce qui est environnemental. Le territoire de Moulins Communauté abrite la réserve naturelle du Val d'Allier qui est la seule réserve sur tout le long de la rivière. Donc, on a un très très grand nombre de sujets et différents types de personnes qui finalement se rejoignent autour de ce projet.
C'est un peu l'illustration de cette image, l'ensemble des thématiques que l'on pourrait trouver autour de l'aménagement des berges de la rivière Allier. Donc, ce qui est intéressant c'est au niveau des chemins de grande randonnée ou des vélos routes. On voit que le territoire alors c'est un peu aussi par l'impact du pont Régemortes, finalement on voit que l'on est à la croisée de différents types de chemins, de vélos routes, grande traversée du Massif Central à VTT, les jonctions avec l'EuroVélo 6, l'ensemble des GR, dont le GR 300 qui est un des chemins de Saint-Jacques. Et, le projet du coup vient reprendre en partie et vient revaloriser tous ces chemins.
Donc, par exemple l'idée au nord, à partir de la vélo-route qui arrive depuis Château sur Allier jusqu'à Bagneux, c'est de récupérer son tracé au niveau de Bagneux pour revenir sur Villeneuve et avoir une vélo route qui serait en rive droite beaucoup plus proche de la rivière Allier par rapport à son tracé actuel où elle est assez éloignée du bord de rivière. Donc, on a là un tracé, alors ce n'est pas le tracé définitif, c'est un tracé hypothétique, mais avec le principe d'avoir quelque chose de beaucoup plus proche de la rivière entre Villeneuve qui passerait au niveau de Trévol et qui arriverait en bas à droite sur la carte au niveau du site de Chavennes à Avermes.
On est toujours au nord, donc la petite boucle que vous voyez qui est devenue plus grosse cette fois en haut à gauche de la carte, c'est le site de Chavennes et au sud de ce site-là on peut trouver une multitude de points intéressants au niveau écologique pour une balade. On continue et on arrive sur le site qui avait été appelé dans le cadre de la présentation, le parc de Méandre qui en dessous de la partie sportive ISLÉA et de l'hippodrome au niveau d'Avermes.
Donc là, on est passé au sud, on est juste en aval du pont de fer, la porte que l'on voit ici en jaune, c'est le pont de fer, donc on est rive gauche et le sentier que l'on voit ici en rose, c'est le Sentier des castors actuel qui arrive justement au niveau de porte des Taillables qui est l'entrée sur le site de la réserve naturelle du Val d'Allier. L'idée à cet endroit-là c'est d'avoir un deuxième tracé au Sentier des castors, parce qu'un des reproches aujourd'hui du sentier, c'est qu'il est en aller-retour et ce que l'on a commencé de travailler sur ces deux tracés potentiels, un qui serait proche de la RN7, que l'on voit ici et un deuxième tracé qui pourrait créer deux boucles un peu sous forme de huit avec le sentier des castors actuels, un qui serait plus nature, au plus proche de la rivière et un qui serait plus roulant, ici en bordure de champs qui pourrait être justement la vélo-route, si on est bien équipé, on veut aller au niveau des chemins, on prend plutôt le sentier des castors, on est plutôt en famille avec vélo, vélo à petits roues, etc., on peut rester sur cette partie-là. Une fois arrivé au site des Taillables, on le voit d'ailleurs c'est ici que se fait la remontée pour pas mal de vélos route et rejoindre le tracé de la V70, il pourrait repartir ici pour retrouver son tracé actuel et après continuer sa route jusqu'à St Pourçain, Vichy, Clermont, jusqu'à Palavas les flots.
On a la porte d'entrée vers la réserve qui est d'ailleurs valorisée par l'ensemble du schéma que l'on avait évoqué lors d'une précédente réunion en Conseil Communautaire. Au niveau de la rive droite, donc ici on est au sud de Moulins et au début de Toulon sur Allier. On retrouve un tracé de vélos route qui permet de rejoindre le bourg de Toulon et plus au sud, qui permet d'aller jusqu'à Bessay en intégrant les jonctions avec justement les sites de la réserve naturelle du Val d'Allier qui sont sur Toulon, qui est plutôt un site de pêche et un site sur Bessay qui est une promenade à vocation écologique avec pas mal d'informations sur ce site-là. Tous ces tracés-là permettent d'aller jusqu'à Bessay sur Allier et à partir de Bessay sur Allier, on s'arrête là où il peut y avoir une jonction avec le reste du territoire, d'autres territoires plus au sud.

Donc là, vous avez une image d'intention d'un exemple de vélos route.

Je ne vais pas rentrer dans les détails de toute la partie berges plutôt en cœur d'agglomération du coup entre Avermes, Moulins
et Toulon/ Bressolles. Les points importants avaient été évoqués lors du Bureau Communautaire, la maison de la rivière, donc
j'avais juste repris un petit focus sur celui-là en indiquant les différentes thématiques où il se trouvait. Vous avez là, alors ce n'est
pas le projet, c'est toujours dans le cadre du schéma directeur, donc c'est un schéma d'intention, mais ce qui est intéressant c'est
de voir ce que pourrait donner ce site que l'on avait évoqué comme étant la base nautique, mais qui pourrait avoir plusieurs
vocations, une halte vélo, pour les gens qui font justement de grandes traversées ou des choses comme ça, pouvoir trouver des
services, c'est pareil, mais également pouvoir venir louer des vélos à cet endroit-là. Une halte canoë ou pouvoir venir pareil pour
les canoës qui font de l'itinérance ou pouvoir venir louer des balades en canoë comme aujourd'hui au départ de Moulins, voilà
comme l'AS PTT qui remonte du coup souvent avec un départ au niveau de Chatel ou du pont RCEA qui sont les deux départs
journée ou demi-journée, voire trouver également de la restauration, un lieu un peu, c'est ça qui tourne autour du nom « maison
de la rivière » où on pourrait trouver plusieurs informations, type un peu office de tourisme délocalisé sur justement tout ce que
l'on trouve sur le territoire de Moulins Communauté que ce soit autour du patrimoine naturel mais également sur l'autre
patrimoine, réserver des visites qui pourraient être organisées par la LPO ou le CEN qui pourrait servir du coup de point d'accueil,
les gens s'inscrivent et puis voilà s'il y a 12 personnes inscrites et bien le guide vient prendre ces gens-là à un certain horaire.
Je passe quelques images d'illustration. Un petit focus quand même pour montrer sur le pont de fer, donc qui est un projet qui
est un peu plus avancé depuis la signature de la COT avec la SNCF. On essaie de terminer le dossier pour le début d'année 2019
pour le faire partir en consultation. Vous avez ici l'esquisse d'aménagement du pont, donc on trouve sur cette promenade de
330 m plusieurs points d'intérêt, ce n'est pas uniquement une passerelle, c'est une passerelle sur laquelle on peut également
s'arrêter et vous avez ici le point d'intérêt qui est au niveau de la rivière avec un petit plancher de verre qui surplombe justement
l'eau. Ça, c'est le résumé du projet, c'est un projet sur plus de 100 ha, c'est 35 km de vélo route d'ailleurs sur ce site ou
d'aménagement de sentiers. Là, vous avez le focus général sur l'ensemble de la carte.

Monsieur VANNEAU : Notamment pour commencer, on a besoin d'avoir un accès comme vous l'avez compris, c'est Nord-Sud,
Est-Ouest. Pour l'instant, où on est le plus avancé, le plus urgent c'est sur l'accès Est-Ouest, c'est pour ça que l'on fera une DUP,
parce qu'il faut arriver à monter sur ce pont de fer, surtout du côté de Moulins et puis il faut redescendre de l'autre côté, côté
Bressolles. Même si on a dit qu'au sud le chemin des castors, on a commencé à rencontrer les propriétaires, pour l'instant c'est
un peu tôt, donc on ne va pas demander une DUP pour l'instant. Par contre, à Toulon on a besoin, c'est un petit peu compliqué,
donc c'est pour ça qu'on prendra une DUP dès maintenant.
Il est proposé d'approuver le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation du projet
d'aménagement du centre d'interprétation du patrimoine naturel à Toulon sur Allier. De demander à Madame la Préfète, une
ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. De demander à Madame
La Préfète de déclarer le projet d'utilité publique et l'accessibilité des parcelles à l'issue des enquêtes. Sachant que l'on ouvre la
DUP, mais on espère bien réaliser à l'amiable tous ces passages et ces acquisitions.

Monsieur PÉRISSOL : OK, y a-t-il des questions ?

Monsieur LABONNE : Juste une question, par rapport au pont de fer côté Moulins. Par rapport à la déclaration d'utilité publique,
est-ce que c'est en rapport avec actuellement là où est Emmaüs où cela n'a aucun rapport ?

Monsieur VANNEAU : Pour partie, oui. Parce qu'on est obligé d'aller très très loin notamment si on veut faire quelque chose pour
les gens, ne serait-ce que les gens avec les poussettes et les personnes à mobilité réduite, on est obligé de partir de très très loin.
Pas où est Emmaüs actuellement, c'est plus sur les locaux de la CEME, plus loin une partie des locaux de la CEME, enfin du
territoire, pas forcément des locaux, mais sur l'emprise de la CEME.

Monsieur PÉRISSOL : Pas d'autres questions ? Alors sur la délibération 50, c'est-à-dire sur le recours de la déclaration d'utilité
publique pour le pont de fer, secteur Bressolles et Moulins, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.
Pour la délibération 51, c'est-à-dire sur Toulon sur Allier pour le centre d'interprétation du patrimoine naturel, y a-t-il des
oppositions ? Des abstentions ? Merci pour cette approbation unanime.

Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Claude VANNEAU,

le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

le dossier d'enquête ;

nsidérant le projet d'aménagement du secteur du Pont de Fer sur les territoires de Bressolles et de Moulins, dont la vocation
de réhabiliter le Pont de Fer, de faciliter les déplacements modes-doux en aménageant une voie verte, de réaliser des espaces
blics dans le cadre d'une opération globale prévoyant également l'implantation de logements et de bureaux, et de valoriser ainsi
secteur de l'agglomération,

Considérant que Moulins Communauté s'est engagée dans le projet de réappropriation du Pont de fer, avec des accès depuis Moulins en rive droite et depuis Bressolles en rive gauche, afin notamment de favoriser le développement des modes doux sur l'agglomération,

Considérant qu'à ce titre une convention d'occupation temporaire de cet ouvrage a déjà été approuvée lors du Conseil Communautaire du 4 octobre 2018 et qu'une convention de transfert de gestion va prochainement être signée,

Considérant que cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs énoncés dans le SCoT de Moulins Communauté et dans le PLU de Moulins à savoir : améliorer les liaisons piétonnes et cyclables, promouvoir un modèle favorable au développement des modes de la marche à pied et des déplacements vélos, assurer de bonnes conditions d'accès à la rivière à partir du centre ancien et des quartiers périphériques, améliorer la qualité des accès aux deux rives de la rivière à partir du centre et des quartiers d'habitation en extension,

Considérant que ce projet aura pour objectifs de :

- Créer un lien fonctionnel entre les deux rives dans le cadre d'une liaison douce reliant le secteur du Pôle d'Echange Inter-modal (PEI) à la rive gauche,
- Permettre une accessibilité optimale à l'ouvrage notamment pour les personnes à mobilité réduite,
- Renforcer la sécurité publique et favoriser une circulation aisée des usagers,
- Valoriser les abords de cet ouvrage structurant en favorisant la redynamisation de ce quartier par un cadre de vie consi-dérablement amélioré et le développement d'opérations mixtes de renouvellement urbain (logement, tertiaire, parc ur-bain...),

Considérant que pour mener à bien ce projet stratégique à l'échelle de l'agglomération, il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue de la réalisation de travaux ou d'ouvrages, au titre du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, afin de disposer des emprises foncières nécessaires pour ce projet.

Vu l'avis de la commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur Pont de fer Moulins – Bressolles, ainsi que de Mise en Compatibilité des PLU de Moulins et de Bressolles
- **de demander** à Madame la Préfète, en application du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à la Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme,
- **de demander** à Madame la Préfète de déclarer le projet d'utilité publique et la cessibilité des parcelles à l'issue des enquêtes,
- **d'autoriser** M. le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat et Travaux à mettre en œuvre cette procédure et à signer tout document se rapportant à ce dossier,

C.18.200 Centre d'interprétation du patrimoine naturel à Toulon sur Allier - Recours à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Claude VANNEAU,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le dossier d'enquête ;

6/6

Considérant que Moulins Communauté, maître d'ouvrage de l'opération, a pour objectif d'aménager un Centre d'Interprétation du Patrimoine Naturel sur des parcelles situées à Toulon sur Allier,

Considérant que le Centre d'Interprétation du Patrimoine Naturel sera :

- pour Moulins Communauté, un lieu d'information et de présentation des enjeux du patrimoine naturel et de ses milieux,
- pour les habitants de l'agglomération, un lieu de rencontre, d'information et de médiation sur les activités de valorisation du patrimoine naturel,
- pour les touristes un espace d'information donnant les clés de lecture de ce patrimoine,

Considérant que ce centre d'interprétation sera un équipement de proximité qui pourrait présenter des expositions permanentes ou temporaires sur le patrimoine naturel, notamment sur la rivière Allier, dernière rivière sauvage d'Europe, de manière à mieux

M.23 Reçu le 23/08/19
15400

Vu
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ 2p

Stefan Lunte

Conseiller municipal
Conseiller communautaire

Observations sur la DUP
portant sur l'aménagement de l'accès au Pont de Fer
et sur une opération de renouvellement urbain

En préambule je voudrais souligner mon soutien au projet de l'aménagement du Pont de Fer dans le cadre de la création d'une voie verte. Les Moulinois et plus largement tous les habitants de Moulins Communauté pourront en être fiers. Ceci étant je voudrais faire quatre remarques au sujet de la DUP :

1) Le fondement juridique de la DUP
Le 18 décembre 2018 le conseil communautaire a statué sur le recours à la déclaration d'utilité publique de la voie verte et du réaménagement urbain. Comme le montre le compte-rendu de la séance dans leur présentation orale ni le directeur des services techniques ni le vice-président de Moulins Communauté en charge du dossier ne se réfèrent au projet de renouvellement urbain. Il est surtout question de l'aménagement de la voie verte. Il aurait été préférable que cette présentation soit plus explicite sur la partie concernant le renouvellement urbain étant donné qu'elle constitue le deuxième volet du projet de déclaration d'utilité publique dont la délibération en question est le fondement juridique.

2) Aménagement de l'accès au Pont de Fer
Sur la rive est, l'emprise du foncier prévue pour réaliser l'accès au Pont de Fer me paraît beaucoup trop importante. D'autres solutions pourraient être étudiées, soit une rampe en colimaçon, soit un ascenseur comme à la gare de Moulins.

3) Opération de renouvellement urbain
Le besoin de créer des logements sociaux supplémentaires à Moulins a été évoqué en réunion du conseil municipal pour justifier la préemption du terrain de la CEME. Mais ce besoin - même en prévision d'une éventuelle diminution dans le cadre du projet de la revalorisation du quartier des Chartreux - ne me paraît pas évident. Avec 3500 logement sociaux, représentant presque 30% du parc locatif de la ville et considérant le taux d 25% introduit par la loi du 18 janvier 2013 la situation à Moulins me paraît confortable, notamment en prenant en compte la situation dans les communes voisines (par ex : Avermes 9,0% ; Yzeure 11,9%). En tout cas je ne peux pas identifier une urgence en matière de logements sociaux à Moulins qui pourrait justifier une expropriation.

4) Appel au dialogue
Le projet de la déclaration d'utilité publique se déroule aussi dans le contexte du projet de la Communauté Emmaüs de Moulins d'aménager le site de la CEME pour moderniser ses installations et les adapter à une fréquentation nombreuse. La ville de Moulins s'est opposée à ce projet en préemptant les parcelles en question et en déléguant son droit de préemption à Moulins Habitat dans le but de créer des

Vu 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

logements sociaux. Aujourd'hui ce différend fait l'objet d'un contentieux juridique. Je voudrais profiter de cette enquête publique pour lancer un appel à toutes les parties concernés – la Communauté Emmaüs, Moulins Habitat devenu Evoléa, la ville de Moulins, Moulins Communauté, les riverains – pour réévaluer le projet proposé par la Communauté Emmaüs ainsi que toutes les alternatives possibles. Il me parait notamment important d'analyser sereinement la possibilité de réconcilier le projet du Pont de Fer et la présence d'Emmaüs sur le site.

15 août 2019 N. GUILLAUME 66 quai d'Allier Moulins M21

2

1) - regrettable que la SNCF ait renoncé à une voie ferrée auparavant stratégique

- bon projet dans son principe -
- mais pourquoi les travaux ont commencé avant l'enquête publique ? - 1ère réunion faite "en catimini" !

- pour le pont lui-même : comment le "nettoyer" quels produits risques de pollution ?
quelle peinture ensuite ? et pour protéger de la corrosion ?

- complexité de l'accès rive droite - peu clair sur les plans

Emmaüs à conserver impérativement où il est et permettre son agrandissement sur une "friche industrielle (CEME)
Est d'utilité publique ! pour les membres, et les acheteurs éventuels - convivialité en plus - aide aux personnes en difficulté, travail de bénévole, qui plus est sans subvention ! action solidaire pour des exclus, contacts entre tous milieux
un parking serait alors possible dans le périmètre pour désengorger le quai d'Allier
pour les logements sociaux, aménager logements vacants en centre ville ou dans les "quartiers"

- rue de la Font Vitrée
il y avait un accès au pont, certes en forte pente - aurait-on pu l'aménager ?
la mettre en sens unique, et/ou interdire le stationnement dans la partie en pente

Vu le 27/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

⇒

TSVP

(2) la péniche !

pourquoi l'installer dans un secteur résidentiel ?
Des spectacles etc sont prévus. A-t-on pensé aux riverains
comment assurer la sécurité ?
pensez aux fêtards plus ou moins alcoolisés, aux dégradations
vandalisme, insultes et incivilités plus graves ?
pourquoi ne pas transférer les activités prévues à "la
Guinguette" des champins
et gros problème de stationnement ! le quai d'Allier
est déjà bien encombré et même les rues adjacentes
(rue Baudin, rue de Serbie)

rue Baudin forte circulation
pourquoi laisser passer des cars .. vides

Halte aux ralentisseurs mal conçus, que certains voudraient
ne pas imiter ce qui s'est fait quai d'Allier boulevard de Nomazy
pentes (en assez longues de chaque côté) : je plains les
clients dans les ambulances pour St Odilon

Vu 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

Vu le 23/08/19
Le commissaire enquêteur
Marie-Odile RIVENEZ

M25

Michel DESCLOUX
2019,

94 Rue des Garceaux

03000 MOULINS

Moulins le 23 août

Objet : témoignage sur le réaménagement urbain du secteur du Pont de Fer.

Madame la Commissaire,

Suite à notre entrevue de cette après-midi à la mairie, je vous confirme mon exaspération et ma contrariété au sujet du projet car j'ai un grand terrain cadastré section AZ n° 609, actuellement mon jardin arboré attenant à ma maison à usage d'habitation principale,94 rue des Garceaux.

Un cadre de vie simple mais unique en pleine ville. « La ville à la campagne » dixit le poète.

C'est une ile de verdure, un poumon vert introuvable après 36 ans de plantations d'arbres.

En conclusion, votre projet urbain va anéantir ma future retraite sur mon ile !!!

Recevez, Madame la Commissaire, mes sincères salutations.

Michel DESCLOUX.